

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 156

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Salon-de-Provence - Création d'une fresque monumentale dans le centre ancien - Aide exceptionnelle à l'investissement 2016 - Réaffectation de subvention (structurants 2014)

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

PRESENTATION

J'ai été saisie de demandes de subventions départementales exceptionnelles formulées par la commune de Salon de Provence concernant :

- la création d'une fresque monumentale dans le centre ancien,
- la réaffectation de la subvention allouée à la Commission Permanente du 30 janvier 2015, dans le cadre des travaux structurants 2014 pour le projet d'extension de la crèche de la Farandole.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

- **CREATION D'UNE FRESQUE MONUMENTALE DANS LE CENTRE ANCIEN**

La commune souhaite, au moyen d'une fresque en trompe l'œil, mettre en avant le patrimoine architectural d'une part, et les personnages illustres ayant marqué l'histoire de la ville, d'autre part.

Cette fresque permettra d'imaginer une façade s'insérant parfaitement dans le riche patrimoine architectural entourant l'édifice. Le thème s'inspirera d'éléments architecturaux et des matériaux de la période de la Renaissance ainsi que des personnalités, telles que Nostradamus, Adam de Craponne, Charles IX.

La façade sur laquelle sera réalisée la fresque est située au cœur du centre historique de la ville, entourée de monuments historiques, tous classés. L'œuvre assurera une parfaite intégration dans l'environnement patrimonial, tout en participant à l'embellissement de la ville.

Le coût global de cette opération est estimé à 38.000 € HT, conformément au détail joint en annexe.

La commune bénéficiant d'une aide financière de la réserve parlementaire d'un montant de 20.900 €, le montant total de la subvention départementale pourrait s'élever à 9.500 € sur une dépense subventionnable globale de 38.000 € HT, conformément au détail joint en annexe.

- **REAFFECTATION DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE AU TITRE DES TRAVAUX STRUCTURANTS 2014**

Lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2015, le Département a alloué une subvention de 432.000 € pour le projet d'extension de la crèche de la Farandole estimé à 540.000 € HT.

La commune de Salon-de-Provence envisage d'aménager au sein du bâtiment municipal dénommé « Mas Dossetto » les locaux nécessaires à la création d'un guichet unique, et préfère différer le projet d'extension de la crèche.

Ce bâtiment, de type mas provençal, d'une surface totale de 430 m² accueillera les services de la petite enfance et de la jeunesse. Ce pôle d'animation, au sein du quartier des Canourgues, offrira les facilités inhérentes au guichet unique, lieu privilégié d'échanges et de démarches pour les usagers.

A cet égard, le projet étudié prévoit l'accueil des services dans les domaines suivants :

- la restauration collective et l'accueil récréatif périscolaire,
- les inscriptions concernant les transports scolaires,
- les enregistrements auprès des services « jeunesse ».

Afin d'optimiser les espaces, une liaison sera créée pour accéder à la bibliothèque jeunesse et la ludothèque.

Le programme de travaux comprendra essentiellement :

- les démolitions nécessaires et les reprises en sous-œuvre,
- la création de l'ensemble des locaux destinés à l'accueil/attente du public (les bureaux, les sanitaires),
- la reprise des installations électriques, de plomberie, de chauffage et de VMC,
- l'installation d'un ascenseur,
- la réhabilitation des sols,
- le ravalement des façades y compris le remplacement des menuiseries,
- les travaux de second œuvre (faux-plafonds, peinture, revêtement de sols).

Le coût global de cette opération est estimé à 540.000 € HT, et la commune souhaite obtenir la réaffectation de la subvention prévue pour l'extension de la crèche, soit 432.000 €, au profit de la création d'un guichet unique au Mas Dossetto, soit une dépense subventionnable de 540.000 € HT.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Salon de Provence, à titre exceptionnel, une subvention de 9.500 € sur une dépense subventionnable de 38.000 € HT, pour la création d'une fresque monumentale dans le centre ancien, conformément au détail joint en annexe 1,
- approuver la réaffectation de la subvention « structurants 2014 » accordée en 2015 à la commune, telle que présentée en annexe 2, soit 432.000 €.

- m'autoriser à signer avec la commune de Salon de Provence, les conventions de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-26005A dont la dotation est suffisante,
- d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué dans le tableau ci-après :

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 26005A	10 000 000 €	168.579 €	9.500 €
OPERATION	201626005			
Détail nouvelle affectation - IB	204.71.204141	2 000 000 €	€	
	204.71.204142	8 000 000 €	168.579 €	9.500 €
Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 27/05/2016, rapport n° 52				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL